

## Session d'été 2024 Recommandations de la fédération ARTISET

	Principaux objets	Position d'ARTISET
30.05. Conseil national	<u>22.3815</u> Po. Suter <b>Harmoniser les bases légales avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées</b> <i>Intervention Catégorie IV</i>	<b>ARTISET recommande: adoption du postulat</b>  Dans la perspective du dépôt attendu de l'Initiative pour l'inclusion, de la révision partielle de la loi sur l'égalité pour les handicapés et du travail des comités des programmes engagés dans le cadre de la Politique du handicap 2023 - 2026, il est judicieux d'aligner les bases légales en vigueur sur la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.
04.06. Conseil des États	<u>23.4343</u> Mo. CSSS-N <b>Examen et harmonisation des termes «lieu de résidence» et «domicile» dans la LAMal afin que les compétences soient clairement réglées</b>	<b>ARTISET recommande: adoption de la motion</b>  Il est nécessaire de vérifier l'utilisation des termes «lieu de résidence» et «domicile» employés dans la LAMal afin que les compétences soient clairement définies. De fait, lieu de résidence et lieu de domicile ne sont pas toujours identiques, p. ex. si une personne vit dans un habitat protégé ou un EMS qui ne se situe pas sur son lieu de domicile.
12.06. Conseil national	<u>24.3014</u> Po. CSSS-N <b>Compensation du renchérissement pour les fournisseurs de prestations dans l'assurance obligatoire des soins</b>	<b>ARTISET recommande: adoption du postulat</b>  Le postulat demande un examen de la manière dont le renchérissement influe sur les tarifs dans l'assurance maladie. Il est en outre demandé au Conseil fédéral d'établir quels sont les instruments à disposition pour tenir compte de l'évolution du renchérissement. Dans ce cadre, il conviendra en particulier de s'intéresser aux fournisseurs de prestations non médicales.
12.06. Conseil national	<u>22.4505</u> Mo. Müller- Altermatt <b>Améliorer les données relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant</b> <i>Intervention Catégorie IV</i>	<b>ARTISET recommande: adoption de la motion</b>  Des données comparables à l'échelle nationale sur la mise en œuvre des droits de l'enfant font aujourd'hui encore défaut. Le tableau ressemble à un patchwork et présente de nombreuses zones d'ombre. Une harmonisation des données permettrait de mieux identifier les problèmes, de vérifier l'efficacité de l'action de l'Etat et de proposer des solutions adéquates.

	Autres objets	Position d'ARTISET
28.05. Conseil des États	<u>20.505</u> Ini. parl. Suter <b>Garantir l'accessibilité à la diffusion en direct des débats parlementaires sur Internet</b>	<b>ARTISET recommande: approbation du projet</b>  La proposition du Bureau du Conseil national prévoit un mécanisme à la fois simple et efficace: l'ordonnance sur l'administration du Parlement doit prévoir que des sous-titres flaquant la retransmission en direct des débats pour en améliorer l'accessibilité.
30.05. Conseil national	<u>23.3699</u> Mo. Maret <b>Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail</b>  <u>24.3010</u> Po. CSEC-N <b>Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail</b>  <i>Examen simultané</i>	<b>ARTISET recommande: adoption de la motion et du postulat</b>  La réintégration professionnelle après une période d'absence représente un défi. La conseillère nationale Marianne Maret souhaite que le Conseil fédéral soit mandaté pour mettre en œuvre des projets pilotes en collaboration avec les cantons afin de mieux soutenir les personnes dont la réintégration sur le marché du travail nécessite une reconversion et qui sont à cette fin tributaires d'un soutien financier.  Quant au postulat de la CSEC-N, il vise lui aussi à simplifier le retour dans le monde du travail des personnes qui s'en sont retirées de leur propre chef. Cette intervention vise la formulation de recommandations portant sur les modalités du soutien financier à apporter aux personnes concernées.
30.05. Conseil national	<u>24.3397</u> Mo. CSSS-N <b>Tenir compte du gaspillage causé par des emballages ou dosages inappropriés dans le prix des médicaments</b>	<b>ARTISET recommande: adoption de la motion</b>  La CSSS-N remet sur le métier le modèle fribourgeois de gestion plus efficiente des médicaments après son rejet sur le fil lors de la session de printemps 2024. La motion demande que le gaspillage de médicaments consécutif à des tailles inappropriées d'emballages, de dosages ou de formes galéniques soit pleinement pris en compte lors de l'évaluation de l'adéquation, en particulier de l'économicité d'un médicament.
30.05. ou 12.06. Conseil national	<u>22.4104</u> Mo. Gysi <b>Adapter l'allocation de fonds aux organisations de personnes handicapées pour renforcer l'auto représentation</b>  <i>Intervention Catégorie IV</i>	<b>ARTISET recommande: adoption de la motion</b>  L'art. 74 LAI garantit des subventions aux organisations faitières d'aide aux personnes en situation de handicap actives à l'échelle nationale ou dans une région linguistique. La motion propose que l'auto représentation des personnes en situation de handicap soit en outre renforcée, que ce soit par le soutien à de petites organisations avec des approches innovantes ou par une auto représentation renforcée au sein des organisations faitières déjà soutenues aujourd'hui.

	Autres objets	Position d'ARTISET
04.06. Conseil des États	<u>24.3465</u> Po. C.S.S.S.-S <b>Possibilités d'action concernant l'assurance perte de gain en cas de maladie</b>	<b>ARTISET recommande: adoption du postulat</b>  L'objectif du rapport demandé est de présenter des solutions pour améliorer, aussi bien faveur des employeurs que des employé-e-s et des indépendant-e-s, la couverture des risques liés au maintien du salaire en cas de maladie. En effet, l'éventualité du maintien du salaire peut représenter un obstacle difficile à surmonter dans la perspective d'un engagement à un poste sur le marché du travail général, particulièrement pour des personnes vulnérables ayant besoin de soutien.
04.06. Conseil des États	<u>24.3085</u> Po. Stocker <b>Pour un réexamen et une mise à jour de la politique nationale de la vieillesse</b>	<b>ARTISET recommande: adoption du postulat</b>  La stratégie de la Confédération en matière de politique suisse de la vieillesse a été élaborée en 2007. Le postulat demande que le Conseil fédéral étudie un réexamen et une mise à jour de cette stratégie en impliquant l'ensemble des acteurs pertinents.
12.06. Conseil national	<u>24.3398</u> Mo. C.S.S.S.-N <b>Sécurité de l'offre de soins en matière de psychiatrie infanto-juvénile</b>  <u>23.309</u> Ini. cantonal SO <b>Sécurité de l'offre de soins en matière de psychiatrie infanto-juvénile</b>  <i>Examen simultané</i>	<b>ARTISET recommande: adoption de la motion et de l'initiative cantonale</b>  On le sait au moins depuis la pandémie de COVID 19: les enfants et les adolescent-e-s confronté-e-s à des difficultés psychiques ne sont pas rares. Or une prise en charge répondant aux besoins n'est aujourd'hui pas garantie partout: la planification et le financement des prestations psychiatriques sont lacunaires. Les deux interventions parlementaires demandent au Conseil fédéral d'agir en la matière. Les enfants et les adolescent-e-s sont la Suisse de demain – il faut prendre soin de leur bien-être.
12.06. Conseil national	<u>22.4111</u> Mo. Geissbühler (Bircher) <b>Moins de bureaucratie dans les professions des soins</b>  <i>Intervention Catégorie IV</i>	<b>ARTISET recommande: adoption de la motion</b>  Au premier abord, la motion propose une solution un peu simpliste pour amoindrir la charge administrative du personnel soignant. Mais alors que les appels répétés des infirmières et des infirmiers en faveur d'un amoindrissement de cette charge ne rencontrent que peu d'échos, la motion pourrait faire office de cri d'alarme et avoir un effet bénéfique.
12.06. Conseil national	<u>22.4245</u> Mo. Humbel (Rechsteiner) <b>Halte au gaspillage des médicaments!</b>  <i>Intervention Catégorie IV</i>	<b>ARTISET recommande: adoption de la motion</b>  Le gaspillage des médicaments est particulièrement préoccupant face à une pénurie aujourd'hui peu marquée, mais qui pourrait s'accroître. La motion déplore l'absence d'une base de données permettant de dresser un tableau de l'état des choses et demande que la situation soit empoignée. C'est sur cette base que le Conseil fédéral pourra mettre en œuvre des mesures appropriées contre le gaspillage des médicaments.

	Autres objets	Position d'ARTISET
12.06. Conseil national	<u>22.4385</u> Mo. Fehlmann Rielle <b>Handicap mental. Pas de stérilisation sans accord de la personne concernée</b> <i>Intervention Catégorie IV</i>	<b>ARTISET recommande: adoption de la motion</b> La motion demande que la loi sur la stérilisation soit modifiée afin que toute stérilisation nécessite sans exception le consentement libre et éclairé de la personne concernée. Un consentement substitutif par l'autorité de protection de l'adulte n'est plus admissible.